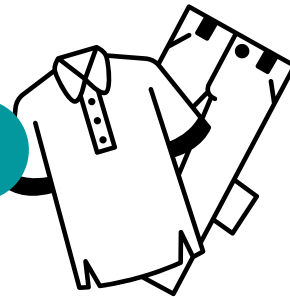


# AIDE À L'HABILLEMENT



Inscriptions du 4 au 26 septembre 2023 auprès du CCAS  
Sur rendez-vous (02 35 13 18 57)

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale propose une aide (sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé d'une valeur de 32€ par enfant) destinée à l'habillement des enfants scolarisés à l'école maternelle, primaire, au collège ou au lycée. (Hors étudiant)

Il est rappelé que le versement de cette aide est sous condition des ressources. Il appartient donc aux familles susceptibles d'en bénéficier de faire la demande auprès du CCAS (bâtiment du Pôle Santé 6 rue Danielle Casanova).

## Documents à rapporter concernant les bénéficiaires des chèques d'accompagnement personnalisé

- Toutes les ressources du foyer des mois de **mai, juin, juillet et août 2023**
- Les quittances de loyer avec justificatifs de paiement des mois de **mai, juin, juillet et août 2023**
- Certificat de scolarité

## Documents à rapporter concernant les nouveaux dossiers

- Toutes les ressources du foyer des mois de **mai, juin, juillet et août 2023**
- Les charges supportées par la famille. (Liste des pièces à retirer au CCAS)
- Certificat de scolarité

**Les dossiers incomplets ou reçus après le 26 septembre 2023 ne seront pas étudiés.**

La remise aura lieu le :

**JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

**CCAS BÂTIMENT PÔLE SANTÉ 6 RUE DANIELLE CASANOVA**